

**COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE INDEPENDANTE AU SEMINAIRE
INTER INSTITUTIONNEL**

Kinshasa, le 2 février 2005

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
Excellences Messieurs les Vice-Présidents de la République ; Excellence
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ; Excellence Monseigneur
le Président du Sénat ;
Honorables Députés et Sénateurs ;
Excellences Messieurs les Ministres ;
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions
diplomatiques ;
Excellences Messieurs les Représentants des Confessions religieuses ;
Distingués Invités ;

Je voudrais, avant toute chose, remercier au nom de la Commission Electorale Indépendante toutes les Institutions de la transition impliquées dans cette concertation inter institutionnelle autour du projet de Constitution et du processus électoral. La Commission Electorale Indépendante saisit cette occasion pour réaffirmer sa volonté de s'acquitter fidèlement de sa mission de préparer, d'organiser, de gérer et de contrôler, en toute indépendance, impartialité et neutralité, le référendum constitutionnel, ainsi que les élections libres, démocratiques et transparentes à tous les niveaux dans le délai constitutionnel, conformément aux articles 154 et 196 de la Constitution de la Transition, à l'Accord Global et Inclusif (Chap. IV et V, 4 a, b, c), à la Résolution DIC/CPJ/09 du 18 avril 2002 et la Loi n° 04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante.

Le présent séminaire qui réunit toutes les institutions impliquées directement dans l'organisation des élections offre une chance inespérée de donner un nouvel élan au processus référendaire et électoral pour la bonne fin de la période de transition. La Commission Electorale Indépendante, qui aurait espéré vivre ce moment de prise de conscience dès le début de la période de transition, est résolue à rattraper le temps perdu dans la mesure du possible, à condition qu'à l'issue de ces travaux, l'engagement et l'agenda de chaque institution relatifs au processus référendaire et électoral soient clairement définis. Nous aurons ainsi, chacun à son niveau, à répondre de nos engagements vis-à-vis de la Nation.

Nous avons noté ici et là des déclarations d'intention qui appellent de tous leurs vœux un rapide aboutissement de la période de transition qui, rappelons-le, « prend fin avec l'investiture du Président de la République élu ... » (article 196 alinéa 1^{er} de la Constitution de la Transition). Toutefois, il importe de rappeler qu'il y a des exigences à remplir pour y parvenir, une synergie d'actions à réaliser et une gestion rationnelle du temps. La transition a trop duré en République Démocratique du Congo ; il faut y mettre fin une fois pour toutes, mais pas à n'importe quel prix. Pour nous, l'essentiel n'est pas d'aller aux élections, mais qu'elles soient crédibles et

permettent de mettre fin à la crise de légitimité.

Excellences Mesdames, Messieurs et Distingués invités ;

Face aux exigences électorales et aux contraintes du calendrier de la période de Transition, la Commission Electorale Indépendante avait déterminé, dès la désignation de son bureau, les cinq phases suivantes du processus électoral :

- La mise en place du cadre juridique et l'opérationnalisation de la Commission Electorate Indépendante (septembre 2003-juillet 2004)
- L'établissement des listes électorales (Mars 2004-Janvier 2005) ;
- L'organisation du référendum constitutionnel (Février 2004-Mars 2005) ;
- L'organisation des scrutins électoraux (Février 2005-Juillet 2005) ;
- Les opérations post-électorales.

L'évaluation et les perspectives du processus électoral que la Commission Electorale soumet aujourd'hui à votre appréciation tiennent compte de cette planification et en déterminent les défis et les enjeux majeurs.

1. L'ETAT DES PREPARATIFS DES ELECTIONS

Le chemin effectivement parcouru ne couvre en fait que la première phase de notre plan initial d'activités et révèle **18 mois** de retard par rapport à la fin de la deuxième phase, celle de l'établissement des listes électorales en janvier 2005, c'est-à-dire le mois dernier. Du point de vue des activités engagées, faute de cadre juridique approprié, nous pouvons subdiviser cette première phase en trois périodes.

a. De septembre 2003 à décembre 2003

Cette période s'ouvre avec la désignation des membres du Bureau de la CEI et leur présentation le 28 août 2003 devant le parlement. Les premières activités ont tourné autour de leur formation à l'intérieur et à l'extérieur du pays, l'élaboration d'un plan stratégique d'action et d'un chronogramme du processus référendaire et électoral, l'élaboration du budget d'équipement et de fonctionnement de la CEI, ainsi que la contribution à l'élaboration de la Loi portant organisation, attributions et fonctionnement de la CEI, dont la proposition a été déposée à l'Assemblée Nationale en septembre 2003. Il faut noter aussi la requête d'assistance électorale envoyée le 27 novembre 2003 par le Chef de l'Etat au Secrétaire Général des Nations Unies.

Durant cette période, la CEI ne disposait d'aucun lieu officiel de travail ni de moyens appropriés. il a fallu faire des projets à chaque action engagée et faire recours aux moyens personnels. C'est qui a énormément limité la visibilité de ses actions et leur concentration essentiellement dans la ville de Kinshasa.

Du point de vue financier, 41 % des fonds alloués à la CEI dans le Collectif budgétaire 2003 ont été honorés, alors que 12 bons d'engagement n'ont pas

été exécutés. Les difficultés d'émarger au budget ordinaire de l'Etat se font sentir avec acuité et les conditions de travail sont précaires.

b. De janvier 2004 à juin 2004

Cette période est la plus décevante de toutes. Alors que l'on pouvait espérer que le gouvernement et le parlement atteindraient leur vitesse de croisière, on sombre dans l'enlisement. La CEI passe beaucoup de temps en lobbying pour faire avancer l'élaboration de la Loi organique et la mobilisation des fonds relatifs au processus référendaire et électoral. Avec l'appui des experts nationaux et internationaux, elle parvient à donner les premières estimations budgétaires de l'ensemble du processus électoral (Environ 285 millions de \$US), à réaliser les premiers états des lieux organisés à travers le pays et à intensifier les liens avec les commissions électorales de la SADC.

En vue de mieux construire la collaboration avec les Institutions compétentes de l'Etat, la CEI initie un cadre de concertation avec elles appelé Comité Inter institutionnel. Cette expérience s'est avérée positive et a permis le rapprochement de la CEI avec les autres Institutions de la Transition. Elle devrait être consolidée par l'implication plus importante de leurs responsables directs. Les activités du Comité Technique International s'intensifient. Il faut saluer ici l'organisation à Kinshasa de la première réunion des bailleurs sur le processus électoral, le 4 juin 2004, qui a redonné un peu d'espoir à la CEI, vu le niveau des premiers engagements de la Communauté internationale. Finalement la loi sur les partis politiques a été promulguée le 15 mars 2004 et celle portant organisation, attributions et fonctionnement de la CEI, le 5 juin 2004.

c. De juillet 2004 à décembre 2004

Avec la promulgation de la Loi organique, de nouvelles perspectives se dessinent. La CEI peut s'engager dans la vulgarisation de cette Loi traduite rapidement dans les quatre langues nationales, mais sans toutefois avoir les moyens de faire une campagne de sensibilisation de grande envergure. Elle met en place de nouveaux cadres de concertation avec les acteurs non étatiques dans la ville de Kinshasa, avec les partis politiques, posent les jalons de création d'une plate-forme Médias - Elections. Des ateliers s'organisent à travers le pays, mais sans pouvoir envisager déjà des actions plus importantes, faute de moyens.

Parmi les activités de mise en application de la Loi organique, l'on peut noter la désignation des membres de l'Assemblée plénière par les composantes et entités, leur entérinement par l'Assemblée Nationale le 27 août 2004, leur prestation de serment devant la Cour Suprême de Justice le lendemain, l'élaboration du Règlement intérieur de la CEI, de son code de bonne conduite, ainsi que de son Règlement administratif et financier. Elle a procédé aussi à la désignation et à l'installation de ses bureaux de représentation du 15 octobre au 9 décembre 2004 et assuré, du 17 au 21 décembre 2004, leur formation de base. Il convient aussi d'attirer l'attention sur le travail

remarquable accompli par la sous-commission chargée de l'identification et de l'enrôlement des électeurs qui a permis d'accélérer l'élaboration de la Loi relative à cette opération cruciale et délicate, d'en arrêter les options méthodologiques, le calendrier provisoire et les structures opérationnelles. C'est tout un travail de fourmis ignoré du grand public qui a ainsi été réalisé dans ce domaine et dont les résultats positifs seront rapidement ressentis par la population dans les jours qui viennent. Il faut saluer aussi durant cette période l'organisation de la deuxième réunion des bailleurs, le 12 novembre, la création du comité de pilotage du projet d'Appui au processus électoral (APEC), la promulgation, le même jour, des Lois relatives à la nationalité, ainsi qu'à la défense et à la sécurité. La promulgation, le 24 décembre 2004, de la Loi portant identification et enrôlement des électeurs mérite une mention spéciale. C'est elle qui donne de l'espoir, puisqu'elle nous permet de nous engager dans des actions concrètes et de rendre le processus référendaire et électoral irréversible.

2. PERSPECTIVES

Les premières activités de descente sur terrain menées en provinces avec nos bureaux de représentation ont permis de bien fixer les défis qui nous attendent dans la réalisation de notre mission, parmi lesquels il convient de souligner l'assainissement du climat politique et du cadre juridique, les problèmes logistiques, l'acquisition et le déploiement du matériel, les problèmes de financement et de sécurité électorale, de communication, de sensibilisation, de formation et de planification.

a. De l'assainissement du climat politique et du cadre juridique

Partant de son indépendance, la CEI ne peut évoluer qu'au sein d'un cadre légal et institutionnel. La plupart des lois de la transition ainsi que la Constitution qui sera soumise au référendum, ont un impact direct sur les activités de la CEI dans le cadre de la préparation des scrutins. Un accent particulier doit être mis sur la régulation politique et l'exercice des libertés publiques. Le climat de soupçon et de méfiance, d'intolérance et de violence qui prévaut çà et là ne doit pas avoir le dernier mot sur la volonté du peuple de promouvoir la tenue des élections libres, démocratiques et transparentes. Dans ce domaine, le rôle des Institutions d'appui à la démocratie est primordial durant la transition, à savoir assurer la neutralité des médias, consolider l'unité nationale grâce à une véritable réconciliation entre les Congolais, promouvoir et protéger les droits de l'Homme, favoriser la pratique des valeurs morales et républicaines. L'urgence s'impose de rendre opérationnelles ces institutions et de bien définir leurs actions prioritaires dans une perspective électorale. Le gouvernement est particulièrement appelé à montrer sa bonne foi en libérant leurs dotations, conformément aux lois organiques qui les régissent.

Dans le domaine juridique, le parlement a la lourde responsabilité d'adopter dans un bref délai à définir durant ce séminaire le projet de constitution, la loi référendaire, la loi sur l'amnistie, la loi sur le statut de l'opposition politique, ainsi que la loi sur le financement public des partis politiques sur base des

résultats des scrutins. De plus, le gouvernement et le parlement devraient dès à présent débattre du projet de la Loi électorale afin d'en permettre l'adoption rapide et la promulgation sitôt après le référendum constitutionnel. Les partis politiques sont appelés aussi à retrouver leur rôle d'éducateurs des consciences au-delà de la compétition politique en privilégiant le débat démocratique au lieu de verser dans un terrorisme populiste. La CEI, quant à elle, prend l'engagement de renforcer ses capacités de communication et d'information, de rendre accessibles les lois et les textes réglementaires relatifs aux diverses opérations et de garantir l'équité et la transparence à travers les divers cadres de concertation. Entre autres initiatives, son site Internet sera ouvert au public le 10 février 2005. Ainsi, vous aurez la possibilité de puiser les informations à la source, y compris les appels à candidature pour l'engagement du personnel administratif et technique.

b. Des problèmes logistiques

Le problème logistique qui se pose avec le plus d'acuité est sans aucun doute la disponibilité des bâtiments pour la CEI et pour les opérations. Sans bâtiments, entrepôts et autres infrastructures de base, la CEI ne pourra pas réaliser les opérations que l'on attend d'elle. Elle dispose actuellement d'un siège qui ne répond qu'à un quart de ses besoins, de 90% pour les Bureaux de représentation provinciale, à réhabiliter, et de 50% pour les Bureaux de liaison, à réhabiliter également.

Des démarches ont été entreprises depuis plusieurs mois auprès des ministères des Travaux Publics et Infrastructures, des Transports et Communication, de l'Urbanisme et Habitat, de la Recherche Scientifique, de l'Intérieur, des Postes, Téléphones et Télécommunications. En outre, le Vice-Président chargé de la Commission pour la Reconstruction et le Développement a reçu mandat, au cours de la séance de travail avec l'espace présidentiel, le jeudi 13 janvier 2005, de tout mettre en oeuvre, pour que la CEI obtienne ces bâtiments. Il convient de noter que les bâtiments demandés serviront à l'installation de l'administration centrale, de ses 11 Bureaux de Représentation Provinciale, ses 64 bureaux de liaisons, ses 12 Bureaux Relais, son Bureau National des Opérations et ses 11 Bureaux Provinciaux des Opérations, ainsi qu'à ses 15 centres de traitement des données relatives à l'identification et à l'enrôlement des électeurs. Le Gouvernement congolais peut également mettre à la disposition de la CEI des entrepôts pour la logistique en mettant en contribution les entreprises publiques telles que l'INSS, l'ONATRA, la SNCC, l'ONC, LAC, l'Office des routes, l'INS et l'OFIDA. Pour les opérations ponctuelles dans les 9000 centres d'inscription et les 40.000 bureaux de vote prévus, l'appui des ministères de la Santé Publique et de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, ainsi que des confessions religieuses est indispensable.

Lors de la réunion du Comité de pilotage du projet d'Appui au processus électoral, le 31 janvier 2005, le Gouvernement Congolais a pris l'engagement de trouver des réponses rapides à ce problème capital. Nous comptons aussi sur la Communauté Internationale pour l'appui aux travaux

de réhabilitation de première nécessité.

c. Du financement du processus électoral

Le budget global de l'ensemble du processus électoral est estimé à 285 millions de dollars américains dans une optique d'organisation de scrutins séparés. La Communauté internationale s'est engagée jusqu'à présent à hauteur de 174 millions de dollars américains dont 120 millions ayant fait l'objet de conventions et 60 millions disponibles dès ce mois de février sur le compte du PNUD. C'est dire que les premières opérations jusqu'au référendum constitutionnel ne posent aucun problème de financement. Il importe de rendre opérationnels les différentes conventions et engagements financiers et clarifier le délai requis pour l'acquisition du matériel électoral.

Ce qui pose problème, c'est la mobilisation des fonds restants et la couverture du budget d'installation, d'équipement et de fonctionnement de la CEI qui s'élève aujourd'hui à 23 millions de dollars américains, alors que les engagements financiers de l'Etat Congolais pour les exercices 2004 et 2005 sont de l'ordre de 7,6 millions de dollars américains dont une dotation de 1.293.000 \$US versée à la CEI (et 1.067.714 \$us en cours de paiement) et environ 747.147 \$us engagés au budget ordinaire de l'Etat en 2004.

Pour permettre à la CEI de bien s'acquitter de sa tâche, nous demandons au Gouvernement et au Parlement de bien examiner cette situation et d'y répondre efficacement. Une autre piste de solution qui s'offre au Gouvernement et au Parlement - pour réduire le déficit budgétaire consiste à regrouper certains scrutins électoraux. L'initiative de mobiliser la population évoquée par certains animateurs de la société civile est aussi à encourager pour contribuer à l'éducation civique et électorale.

d. De l'acquisition et du déploiement du matériel

La procédure d'acquisition du matériel électoral répond à des règles de passation des marchés publics nationaux et internationaux ; ce qui limite les marges de manoeuvre dans l'accélération du processus électoral. La CEI s'engage à ne retenir dans le calendrier électoral que les délais minimum incompressibles.

En ce qui concerne le déploiement des moyens matériels et humains nécessaires aux différentes opérations sur l'ensemble du territoire, les disponibilités en RDC ne suffisent pas. A cet effet, une concertation urgente est recommandée entre le Gouvernement, la CEI et les différents partenaires, en particulier la MONUC, en vue de trouver une solution à ce problème.

e. De la sécurité électorale

Les mesures de sécurité électorale doivent tenir compte des facteurs suivants :

- la sécurité physique des biens et des personnes, en particulier les intervenants électoraux, les électeurs, les candidats et les observateurs ;

- la sécurité de leur domicile, des bureaux et des lieux des opérations ;
- la sécurité de l'information – documents papier, informatiques ou réseaux de télécommunications ;
- la sécurité des moyens de transport et du matériel électoral.

Les défis d'organiser les élections dans le contexte d'un pays vaste, qui sort d'un conflit, et avec des infrastructures délabrées constituent une contrainte supplémentaire.

Cette sécurité électorale est le point le plus inquiétant du processus référendaire et électoral durant cette période de transition à cause de la persistance des partis politico-militaires dans le chef des composantes et entités belligérantes, de la présence des groupes armés étrangers sur le sol congolais, de la présence perturbatrice de l'armée rwandaise, des réseaux actifs de trafic d'armes et de pillage des ressources nationales, des conflits armés en Ituri, des violations massives des droits de l'Homme, du manque de confiance entre les acteurs politiques et des pesanteurs lourdes dans la formation d'une armée nationale restructurée et intégrée, la réforme de la police nationale et des autres services exerçant des fonctions de sécurité publique.

Cette situation appelle des mesures urgentes de la part du Gouvernement et du Conseil Supérieur de la Défense, parmi lesquelles nous pouvons relever le cantonnement et la prise en charge des militaires grâce à la maîtrise des effectifs, la désignation rapide, la formation et l'équipement des forces de l'ordre engagés dans le processus électoral, l'interdiction effective des partis politico-militaires, la finalisation en février d'un plan national de sécurité électorale et la disponibilité rapide des fonds y afférant. L'agenda clair et précis du Gouvernement en matière de sécurité électorale est une des clés essentielles de la garantie de bonne fin des opérations électorales.

f. De la sensibilisation

La sensibilisation est un élément important de l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes. Elle permet de lutter contre l'ignorance en matière électorale et de mobiliser la population autour des enjeux majeurs du processus électoral. Elle fournit l'information de base dont chaque électeur a besoin pour mieux se préparer aux élections. Des concertations sont prises ces jours-ci avec les acteurs non étatiques pour que le plan d'éducation civique et électorale soit disponible au cours du mois de février. Un plan de communication est aussi en chantier, y compris le projet de sensibilisation aux élections à travers les médias piloté par la Haute Autorité des médias. Une grande campagne de sensibilisation sur l'exercice des libertés publiques est à envisager avec l'Observatoire National des Droits de l'Homme et nous comptons sur la Commission Vérité et Réconciliation pour vulgariser la loi sur la nationalité et engager la population dans une dynamique de paix et de réconciliation. Quant à la Commission d'Ethique et de Lutte contre la Corruption, elle doit nous aider à lutter contre le détournement des deniers publics à des fins partisans. L'attention au genre dans le processus électoral aura également une place de choix dans

cette sensibilisation. Il en est de même de la sensibilisation des Institutions compétentes de l'Etat et des chefs coutumiers pour- une meilleure collaboration.

g. De la formation

Le succès des opérations électorales est proportionnel à l'investissement en formation qui est fait auprès des responsables et intervenants électoraux. Vu le nombre élevé des personnes à former, un système de formation des formateurs s'impose, selon un plan national de formation électorale que la CEI finalisera au cours du mois de février.

h. Du calendrier électoral

Une question reste en suspens : à quand le début des opérations ? Les opérations commencent dès février, mais par étapes qui se chevauchent d'ailleurs : installation et équipement de la CEI à travers le pays, identification et préparation des centres d'inscription, acquisition et déploiement du matériel d'identification et d'enrôlement des électeurs, sensibilisation des populations et vulgarisation des lois, explication technique de l'opération, recrutement et formation des agents recenseurs, vulgarisation du projet de Constitution, début de l'inscription, gestion du contentieux et établissement des listes définitives, référendum constitutionnel, etc. Quant à pouvoir préciser la date de sortie de la première carte d'électeurs, nous espérons l'annoncer à la fin des travaux de ce séminaire inter institutionnel, étant donné l'incidence de l'agenda des autres institutions sur les activités de la CEI et le processus électoral.

Nous vous remercions de votre aimable attention et de vos contributions constructives.

Abbé Apollinaire MUHOLONGU MALUMALU
Président de la CEI